

A TRANSMETTRE IMPERATIVEMENT PAR COURRIER avant le 17 août 2020 à l'adresse ci-dessous

Rectorat de l'Académie d'Aix - Marseille
DIPE - Stagiaire en (*indiquer la discipline*)
Place Lucien Paye
13621 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

En l'absence de transmission de ces pièces, la prise en charge financière permettant le versement du traitement de septembre ne pourra être réalisée.

DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR VOTRE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

- ⇒ Photocopie de la carte d'identité et du livret de famille ou pacs
- ⇒ Déclaration sur l'honneur complétée
- ⇒ Un relevé d'identité bancaire ou postal **original** avec mention du nom et du prénom de l'intéressé(e) (ou si compte joint : prénoms des 2) (au format BIC-IBAN)
- ⇒ Photocopie de la carte vitale
- ⇒ Certificat de cessation de paiement délivré par votre organisme payeur (coordonnées à préciser) pour les personnes ayant déjà exercé dans la Fonction Publique

DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

- ⇒ Un justificatif de domicile
- ⇒ **Photocopies des diplômes (Master M1, M2)** ou dans un premier temps, des documents en prouvant l'obtention.
- ⇒ **Justificatif d'inscription en Master 2 MEEF.**
Si vous n'étiez pas soumis(e) à condition de titre ou diplôme pour l'inscription au concours, joindre toute(s) pièce(s) justificative(s) relatives à cette situation.
Si vous n'avez pas validé votre master, prévenir le rectorat dans les meilleurs délais.
- ⇒ Justificatifs de l'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme (uniquement pour les lauréats des concours d'EPS)
- ⇒ Justificatifs de durée d'une pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique (*uniquement pour les lauréats des 3^e concours et des concours de PLP soumis à cette condition pour l'inscription au concours*).
- ⇒ Photocopie du jugement ou ordonnance de non conciliation en cas de divorce
- ⇒ Certificat médical délivré par un médecin agréé, attestant que vous n'êtes atteint(e) d'aucune affection chronique ou contagieuse et que vous êtes physiquement apte à l'emploi
- ⇒ Photocopie de l'état signalétique des services militaires délivré par le bureau de recrutement du Chef lieu de la région militaire du lieu de naissance ou attestation de position militaire (pour les personnes n'ayant pas effectué leur service militaire)